Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 27 février 2023 à 18 h 30.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 24 février 2023 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

### 2023-047 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier Appuyé par le conseiller Michel Champigny À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. D'ouvrir la séance extraordinaire du 27 février 2023. Il est 19 h 40.

**ADOPTÉ** 

#### 2023-048 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry Appuyé par le conseiller Dany Langlois À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

## 2023-049 ACHAT LOT 4 181 784

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à l'achat du lot 4 181 784 du cadastre du Québec appartenant à madame Jeannine Turcotte (Gagnon) pour un montant de 22 500 \$.

ADOPTÉ

# 2023-050 MAINLEVÉE PARTIELLE – LOTS 6 387 814 ET 6 387 816

CONSIDÉRANT l'acte de vente par la Ville de East Angus en faveur de Les Industries Mavi Inc, portant le numéro 26 831 205;

CONSIDÉRANT que Les Industries Mavi Inc. désirent céder les immeubles à Mavi et Co Inc.;

CONSIDÉRANT la clause résolutoire de l'acte de vente;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont Appuyé par le conseiller Guillaume Landry À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE la mairesse Lyne Boulanger et le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de rétrocession sur les lots 6 387 814 et 6 387 816. **ADOPTÉ** 

# 2023-051 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 844 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 841

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 844 intitulé « Règlement 844 modifiant le règlement 841 » afin d'interdire une subvention ou un crédit de taxes sur un immeuble dont la Ville a cédé le terrain à titre gratuit ou pour 1 \$, sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ** 

## 2023-052 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 844 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 841

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par le conseiller Guillaume Landry À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE le projet de règlement numéro 844 intitulé « Règlement 844 modifiant le règlement 841 » soit déposé.

#### 2023-053 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par la conseillère Nicole Bernier À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

**ADOPTÉ** 

Lyne Boulanger, Mairesse Ville de East Angus

Bruno Poulin, Greffier-trésorier Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom